Nations Unies E/ICEF/2001/P/L.23/Add.1

Conseil économique et social

Distr. limitée
17 octobre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2001
10-14 décembre 2001
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays **

Cuba

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de Cuba, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à un million de dollars. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 069 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 6 500 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2002 à 2006.

* E/ICEF/2001/12.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide des autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).

01-58582 (F)

Données de base[a]

(1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (en millions, 0-18 ans)	2,9
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	9
TMI (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	7
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (modérée ou grave) (2000)	4
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1998)	27
Taux d'alphabétisation (%, hommes/femmes) (2000)	96/96
Taux net de scolarisation primaire (% net, garçons/filles)	93/95
Pourcentage des enfants inscrits en première année d'école primaire qui atteignent la cinquième année (1997)	95
Pourcentage de la population utilisant de meilleures sources d'eau potable (2000)	91
Financement de vaccins pour le PEV, régulièrement assuré par le Gouvernement (%)	97
Produit national brut par habitant (PNB) (dollars É.-U.)	[b]
Enfants d'un an pleinement immunisés contre :	
Tuberculose (%)	99
Diphtérie/coqueluche/tétanos (%)	94
Rougeole (%)	96
Poliomyélite (%)	96
Femmes enceintes immunisées contre le tétanos (%)	..

[a] Données extraites de la publication intitulée *Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants : statistiques mises à jour*, faisant l'objet d'un supplément au rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3). Il se peut donc que le texte du présent document contienne des données différentes.

[b] Revenus inférieur et intermédiaire estimés à 756 dollars et 2 995 dollars, respectivement.

La situation des enfants et des femmes

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes à Cuba reste sensiblement la même que celle décrite dans la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 (E/ICEF/2001/P/L.23). De nouvelles informations et données statistiques, recueillies pour 2000, ont cependant permis de compléter et d'actualiser cette analyse. Ainsi, certains indicateurs ont accusé une légère augmentation, sans toutefois marquer une tendance alarmante. Selon les chiffres récemment publiés par le Gouvernement, le taux de mortalité infantile est passé de 6,4 en 1999, à 7,2 pour 1 000 naissances vivantes, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, de 8,3 en 1999, à 9,1 pour 1 000 naissances vivantes en 2000, et le taux de mortalité maternelle, de 29 en 1999, à 32,8 en 2000. En revanche, le pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale est tombé de 9 % en 1993 à 6,1 % en 2000.

2. D'après l'enquête en grappes à indicateur multiple réalisée en 2000, quelque 46 % des nourrissons de moins de 4 mois sont entièrement nourris au lait maternel,

ainsi que 42 % des enfants âgés de 4 à 9 mois en complément d'autres aliments. Ces chiffres sont nettement inférieurs aux estimations fournies par les postes sentinelles.

3. À Cuba, les adolescents âgés de 12 à 18 ans représentent 10 % de la population totale, et plus de 70 % d'entre eux vivent dans les zones urbaines. Vingt-trois pour cent des mariages et 34 % des divorces concernent des adolescents, et si le nombre de mariages d'adolescents est en diminution, le nombre de divorces augmente. Chez les adolescentes âgées de 12 à 19 ans, le taux d'avortement est tombé de 62,7 pour 1 000 en 1990, à 33,6 pour 1 000 en 2000. Cette diminution résulte des cours d'éducation sexuelle introduits dans les programmes scolaires afin d'initier les jeunes aux questions concernant la santé et de leur apprendre à se protéger eux-mêmes.

4. Au cours des cinq dernières années, le taux d'infection par le VIH chez les adolescents âgés de 15 à 18 ans a été le plus élevé depuis que le premier cas a été diagnostiqué à Cuba. Pendant l'année 2000, 8,1 % du nombre total de cas de séroposivité ont été diagnostiqués chez des jeunes âgés de 10 à 19 ans. Pour ce groupe d'âge, les pratiques et les comportements à risque qui peuvent être des causes de maladie et d'invalidité graves, voire mortelles, sont les problèmes les plus préoccupants.

5. De mauvaises conditions climatiques ont eu un impact négatif sur l'économie du pays et sur la qualité de vie de la population, en particulier, dans les régions orientales, victimes depuis plus de trois ans de longues périodes de sécheresse et de pénurie d'eau propre à la consommation humaine et animale. Le cycle normal des récoltes en a souffert ainsi que les approvisionnements en produits agricoles dont dispose la population.

Le programme de coopération pour la période 1997-2001

6. L'un des résultats les plus importants du programme relatif à la santé est le taux de couverture vaccinale qui se maintient, pour l'ensemble du pays, à 98,5 %. La fourniture de vaccins par l'UNICEF a contribué à prévenir chez les enfants les maladies que la vaccination peut éviter. L'enquête en grappes à indicateur multiple réalisée en 2000 à Cuba a permis de faire le point de la situation concernant en particulier l'eau et l'assainissement, l'allaitement maternel, l'emploi de contraceptifs, la nutrition et le VIH/sida. Il sera donc possible d'évaluer et d'améliorer les politiques, normes et méthodes relatives à ces domaines d'intervention. La lutte contre les parasites intestinaux chez les enfants et dans l'environnement, dans les provinces centrales de l'Escambray, a notamment permis de réduire, de 60 % en 1998, à 9,1 % en 2000, le pourcentage de cas d'infections intestinales. La carence en vitamine A chez les enfants âgés de moins de 2 ans n'est plus un problème sanitaire, ce que confirme une analyse diagnostique sur la question. Il faut également mentionner la production de *Prénatal*, supplément nutritionnel qui permet d'éviter les carences en fer et en acide folique chez les femmes enceintes. Grâce à ce projet, initialement appuyé par l'UNICEF mais aujourd'hui entièrement financé par le Gouvernement, le pourcentage des cas d'anémie chez les femmes pendant les trois derniers mois de grossesse est tombé de 60 % en 1996, à 25 % en 2000.

7. Le programme relatif à l'eau et à l'assainissement a fourni un appui au Gouvernement pour alimenter en eau les collectivités locales de plus de 300

habitants, en aménageant 1 998 points d'eau dans les zones rurales. Ce programme a en outre garanti la fourniture d'eau potable dans plus de 200 réseaux de distribution et contribué à la modernisation de six stations de traitement de l'eau dans des zones urbaines. Le repérage de six zones particulièrement vulnérables à cet égard et l'établissement de plans d'action à court, à moyen et à long terme ont permis aux autorités locales de prévoir des investissements en vue de réduire les risques sanitaires auxquels sont exposés les enfants et les adolescents qui vivent dans ces zones. L'initiative multisectorielle visant à créer, dans les collectivités locales, des groupes chargés des questions relatives à l'eau, à la santé et à l'éducation a permis d'organiser des activités éducatives dans le domaine de l'hygiène. La participation des enfants et des adolescents aux questions relatives à l'eau et à l'assainissement s'est accrue grâce à la pratique du dialogue, à la création de 50 lieux de réunion pour les jeunes et à des concours de narration et de dessin organisés aux échelons national et provincial. L'UNICEF a contribué à renforcer les capacités au niveau local et appuyé la création de centres pour la mise au point de techniques peu onéreuses pour construire des réseaux de distribution d'eau et d'évacuation des excréments et des systèmes de traitement des eaux usées par des méthodes ingénieuses.

8. Le programme relatif à l'éducation a visé trois principaux domaines : a) développement du jeune enfant de moins de 6 ans dans le cadre du projet, intitulé « Éduquez votre enfant » et comportant des activités éducatives informelles à l'intention des familles; b) réfection des locaux scolaires et amélioration des méthodes d'enseignement; c) mise en œuvre d'activités éducatives de prévention pour mieux informer les familles et les autres intervenants du secteur social, moyennant la diffusion de « *Savoir pour sauver* ». Ce dernier programme, actuellement en cours d'application dans 2 115 collectivités locales, concerne 432 338 enfants adolescents et parents. Il s'agit d'un projet intersectoriel de portée nationale qui présente l'école comme étant le centre culturel le plus important, et qui permet de cerner les problèmes et de chercher des solutions. Un des résultats les plus importants a été de démontrer qu'il était possible de mener une action éducative en recourant à des méthodes nouvelles qui font appel, non seulement à un personnel spécialisé, mais aussi aux familles, aux institutions et à la collectivité. L'expérience faite à Cuba dans le domaine de l'éducation extrascolaire et préscolaire a porté sur 70% des enfants âgés de moins de 5 ans et a aussi servi de modèle dans d'autres pays de la région. La participation des familles à cet effort a eu une importance capitale. En combinant les systèmes formel et informel (centres de soins pour le jeune enfant et classes préscolaires), on parvient à assurer à la quasi-totalité des enfants âgés de moins de 5 ans les soins, la nutrition et l'éducation préscolaire appropriés.

9. Le programme relatif à la politique sociale a été essentiellement axé sur des activités de plaidoyer visant à mobiliser l'ensemble de la société en faveur des droits des enfants et des femmes. Au cours de la seconde moitié du cycle de programmation, ce programme a été renforcé par un projet concernant la diffusion d'informations sur les droits des enfants et des adolescents. Les activités de plaidoyer en faveur de ces droits ont préparé l'exécution de ce projet intersectoriel de portée nationale. Pour diffuser ces informations, 16 centres de documentation ont été ouverts et des équipes intersectorielles spécialisées ont été chargées, à l'échelon provincial, de mener des activités de formation, de plaidoyer, d'évaluation technique et autres. Le programme relatif à la politique sociale a aussi contribué à renforcer les systèmes d'information statistique sur l'eau, l'assainissement et la santé, et l'on

dispose ainsi de données plus précises sur les principaux indicateurs concernant les enfants.

Enseignements tirés de l'expérience

10. Les enseignements tirés de l'expérience restent sensiblement les mêmes que ceux exposés dans la note de pays. Les efforts déployés, en coordination avec le Ministère de la justice et avec la participation de divers organismes et organisations non gouvernementales (ONG), pour le respect des droits ont été l'occasion de mettre au point des méthodes novatrices de sensibilisation et d'information du public. Des centres d'information régionaux répartis à travers le pays joueront un rôle primordial dans l'élaboration et l'exécution des éléments intersectoriels du prochain programme de coopération avec le pays.

11. La participation active des adolescents aux activités de prévention du VIH et du sida a permis d'étendre la portée du projet qui, du niveau de l'école, est passée à celui de la collectivité. Cette méthode d'éducation de groupe servira de cadre de référence pour des activités futures.

Coopération recommandée au programme, 2002-2006

Estimation des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	*2003*	*2004*	*2005*	*2006*	**Total**
Ressources ordinaires						
Programme intégré en faveur du jeune enfant	246	246	246	246	246	**1 230**
Programme d'éducation de base pour les enfants âgés de 6 à 11 ans	140	141	141	141	141	**704**
Développement et participation des adolescents	117	117	117	117	117	**585**
Dépenses intersectorielles	110	110	110	110	110	**550**
Total partiel	**613**	**614**	**614**	**614**	**614**	**3 069**
Autres ressources						
Programme intégré en faveur du jeune enfant	564	564	564	564	564	**2 820**
Programme d'éducation de base pour les enfants âgés de 6 à 11 ans	360	360	360	360	360	**1 800**
Développement et participation des adolescents	276	276	276	276	276	**1 380**
Dépenses intersectorielles	100	100	100	100	100	**500**
Total partiel	**1 300**	**1 300**	**1 300**	**1 300**	**1 300**	**6 500**
Total	**1 913**	**1 914**	**1 914**	**1 914**	**1 914**	**9 569**

Processus d'élaboration du programme de pays

12. Le processus d'élaboration du programme de pays s'est effectué par voie de consultation et avec la participation des ministères des secteurs concernés et du Ministère des investissements étrangers et de la collaboration économique [*Ministerio para la Inversión Extranjera y la Colaboración Económica (MINVEC)*], organe gouvernemental chargé de la coopération et de la coordination avec l'UNICEF. L'analyse de la situation, l'exposé de la stratégie et la note de pays ont été élaborés avec la participation de l'organisation Jeunes pionniers (*Organización de Pioneros*), de la Fédération des étudiants de l'enseignement secondaire, du Centre d'études sur la jeunesse et, tout spécialement, de la Fédération des femmes cubaines.

13. Suite à l'examen de la note de pays par le Conseil d'administration, le MINVEC a procédé à une série de consultations avec divers organismes gouvernementaux et partenaires dont les organismes compétents des Nations Unies, pour préparer la recommandation concernant le programme de pays et le plan général d'opération. Le bureau régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes a également été consulté tout au long du processus. Les observations formulées sur le projet de recommandation lors d'une réunion régionale d'étude préalable ont été soumises aux représentants du Gouvernement. L'analyse des causes des difficultés constatées a permis d'établir un plan rationnel pour le nouveau programme de pays et d'orienter l'appui de l'UNICEF en fonction des problèmes et objectifs spécifiques de chaque élément de programme. Le programme intersectoriel initialement présenté dans la note de pays a été abandonné, les autres programmes ayant eux-mêmes un caractère intersectoriel.

14. Le Gouvernement et les organismes des Nations Unies à Cuba sont en train d'élaborer le bilan commun de pays, dont l'analyse de la situation des enfants et des femmes constitue un élément important. L'évaluation de l'impact sur l'environnement a été entreprise, comme l'exige la réglementation nationale dans ce domaine.

Buts et objectifs du programme de pays

15. Le programme de coopération a pour but de contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement pour garantir à tous les enfants et à toutes les femmes leurs droits à la survie, au développement, à la protection et à la participation, conformément aux obligations et responsabilités qui incombent au Gouvernement cubain en sa qualité d'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de femmes. Les objectifs du programme de pays sont les suivants : a) améliorer les conditions de vie des mères et des enfants grâce à des activités dans le domaine des soins à donner au jeune enfant pour favoriser son développement physique, mental et intellectuel, en visant particulièrement les enfants des groupes sociaux défavorisés; b) améliorer la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants âgés de 6 à 11 ans, y compris celle des locaux scolaires où ils doivent pouvoir se développer et progresser; c) favoriser le plein épanouissement des adolescents, afin de les amener à adopter un comportement responsable et des habitudes de vie saines, et leur proposer des moyens efficaces de participer et de s'impliquer davantage, en visant particulièrement les groupes les plus vulnérables ou socialement défavorisés.

L'ensemble des buts et objectifs du programme de pays servira de fil conducteur pour fixer les objectifs annuels, compte tenu des possibilités de financement et de la disponibilité des ressources. Trois programmes de base correspondront à chaque groupe d'âge : a) programme intégré en faveur du jeune enfant; b) éducation de base pour les enfants âgés de 6 à 11 ans; c) développement et participation des adolescents.

Le programme de pays et les priorités nationales et internationales

16. Les objectifs et priorités du programme de pays sont en accord avec la stratégie de développement socioéconomique du Gouvernement, puisqu'ils visent essentiellement à promouvoir et répandre dans la population, y compris parmi les enfants et les femmes, une véritable culture des droits de l'enfant et à faire en sorte que les progrès accomplis en matière d'égalité sociale soient durables, ces deux objectifs étant prioritaires, tant pour le Gouvernement, que pour l'UNICEF.

17. Le projet de programme tend à aborder les questions relatives à l'enfance selon une approche intersectorielle qui ne se limite pas au problème de la survie de l'enfant mais vise, dans les trois domaines d'activité, à garantir le plein exercice de ses droits. Cet objectif est en harmonie avec le programme mondial en faveur des enfants ainsi qu'avec les priorités de l'UNICEF définies dans le plan stratégique à moyen terme de l'organisation.

18. Il a été tenu compte des observations du Comité des droits de l'enfant sur le rapport de Cuba ainsi que des mesures prises en conséquence par le Gouvernement, pour définir les priorités du programme de pays. En 2000, par exemple, un projet visant à diffuser des informations et à mieux faire connaître les principes relatifs aux droits de l'enfant a été mis en œuvre afin de favoriser l'intégration des droits de l'enfant dans la culture nationale, conformément aux recommandations du Comité et en application du programme de pays. Les systèmes d'information statistique seront en outre renforcés en donnant la priorité à la collecte et au traitement des données concernant les enfants de moins de 15 ans et, aussi, en étendant la base de données au groupe d'âge des 15 à 18 ans. Le Gouvernement a pris diverses mesures pour prévenir les accidents et leurs conséquences souvent mortelles parmi les jeunes, et cette question sera également l'un des objectifs du programme en faveur des adolescents.

19. Par son action pour le développement et la participation des adolescents, centrée sur la protection de la santé des jeunes sous tous ses aspects, le programme de l'UNICEF est étroitement lié à l'activité du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et aux mesures gouvernementales sur l'éducation sexuelle dans le cadre de la famille, de l'école et des collectivités en vue d'éviter les grossesses non désirées et de prévenir les maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment l'infection par le VIH et le sida.

Stratégies du programme

20. La stratégie reste pour l'essentiel telle qu'elle est exposée dans la note de pays. La coopération de l'UNICEF continuera d'avoir pour principal objectif d'améliorer les conditions de vie de tous les enfants, conformément à la politique adoptée par le Gouvernement pour garantir pleinement l'exercice des droits des enfants, et de faire

en sorte que les résultats positifs déjà acquis soient durables. Le programme tiendra compte des différentes phases du cycle de vie et comportera un ensemble d'activités coordonnées, notamment dans les domaines du renforcement des capacités, de l'information, de l'éducation et de la communication (IEC) ainsi que de la participation des enfants, des adolescents des familles, des agents et des responsables des collectivités locales. Ces stratégies s'inscrivent dans le cadre du processus de décentralisation en cours à l'échelon local.

21. La coopération de l'UNICEF portera aussi sur des questions qui touchent à tous les éléments de programme. Ainsi, chaque programme traitera de l'égalité entre les sexes en faisant ressortir qu'il serait utile que les données fournies par les systèmes nationaux d'information statistique soient ventilées par sexe. Dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'UNICEF appuiera et renforcera les activités de prévention de ces maladies, en particulier parmi les enfants et les adolescents. De plus, compte tenu de la situation géographique de Cuba, qui présente des risques de catastrophes naturelles, des moyens d'intervention en cas d'urgence seront prévus dans tous les programmes. Les activités de suivi et d'évaluation seront renforcées ainsi que la mobilisation des ressources. Une attention particulière sera portée à la promotion et au partage des expériences et des méthodes les plus concluantes avec les pays de la région.

22. *Programme intégré en faveur du jeune enfant*. Ce programme qui couvre la première phase du cycle de vie jusqu'à l'âge de 5 ans, comprend deux projets : a) les soins à donner aux jeunes enfants et les moyens de favoriser leur développement physique dès les premiers instants de la vie, y compris la surveillance de la grossesse, feront l'objet d'activités dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement; b) le développement affectif et intellectuel précoce des enfants fera l'objet d'activités visant à développer leurs facultés mentales, leur comportement psychosocial et l'acquisition précoce de connaissances, afin de les préparer aborder l'enseignement primaire.

23. Dans le cadre du premier projet, l'UNICEF continuera à appuyer le programme national de vaccination afin de maintenir à son niveau actuel le taux de couverture vaccinale, particulièrement en ce qui concerne les vaccins contre la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la rougeole, les oreillons et la rubéole. Afin d'atteindre un niveau nutritionnel adéquat, de lutter contre l'anémie chez les enfants et les mères et contre l'insuffisance pondérale du nouveau-né, l'UNICEF appuiera des activités en matière d'alimentation complémentaire et d'enrichissement des aliments par l'adjonction de micronutriments, ainsi que de promotion de l'allaitement maternel, l'objectif étant d'atteindre un taux de 80 % d'enfants nourris exclusivement au sein, contre 46 % actuellement. Le projet fera une large place à l'éducation nutritionnelle et à la promotion de l'initiative Hôpitaux amis des bébés et des mères. Pour lutter contre les maladies diarrhéiques aiguës, le projet prévoit la fourniture de sels de réhydratation par voie orale et l'amélioration des conditions d'accès à une eau de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat, en particulier dans les zones géographiques vulnérables et dans les foyers maternels et centres de puériculture. Des mesures seront également prises pour faire baisser le taux de morbidité due aux affections respiratoires aiguës. Toutes ces interventions seront complétées par des activités éducatives organisées au niveau local, en particulier à l'intention des familles, et appuyées par des campagnes de communication et de mobilisation sociale et par la production de matériel de formation.

24. Le second projet concerne le développement psychomoteur et intellectuel du jeune enfant, ainsi que la situation des enfants souffrant d'un handicap et ayant des besoins particuliers. Le projet a pour objectif de renforcer les moyens et la capacité des familles de prendre conscience et de s'acquitter de leurs responsabilités primordiales à l'égard des enfants et des soins à leur donner, en mettant en pratique les méthodes exposées dans « Éduquez votre enfant » et « *Savoir pour sauver* ». Le rôle des médecins de famille sera également renforcé. Le projet prévoit en outre la production de matériel de formation destiné aux parents et aux enseignants et agents appelés à intervenir dans l'éducation et le développement des enfants.

25. Le programme sera financé en grande partie à l'aide des ressources ordinaires qui serviront au lancement des activités prévues par les deux projets, en particulier, dans les zones les moins favorisées et les plus vulnérables. Les autres ressources serviront à compléter le financement des interventions prévues dans le premier projet et les activités des centres de puériculture.

26. *Programme d'éducation de base pour les enfants âgés de 6 à 11 ans*. Le programme s'attaquera aux principaux problèmes que posent la santé et la qualité de l'éducation des enfants appartenant à ce groupe d'âge. La priorité sera donnée aux enfants handicapés dans le cadre du programme spécial d'éducation actuellement en application à Cuba. Dans le projet sur « la santé et l'école » (voir ci-après, par. 27), les activités viseront essentiellement : a) à réduire la morbidité et la mortalité dues aux accidents, aux maladies diarrhéiques, à l'hépatite A et aux infections intestinales; à maintenir un taux de couverture vaccinale adéquat pour prévenir la diphtérie et le tétanos; à éliminer les carences en iode; à assurer la salubrité de l'eau potable et des installations sanitaires dans les établissements scolaires; et à favoriser l'adoption de bonnes habitudes alimentaires et hygiéniques; b) à améliorer la qualité de l'éducation et de l'enseignement et à mettre au point des méthodes nouvelles d'éducation complémentaire faisant appel au concours des familles et des institutions, aux fins du développement intégral des enfants. Un appui sera fourni aux activités dans les domaines importants que sont l'information, l'éducation et la communication ainsi que la participation des enfants eux-mêmes et de leur famille.

27. L'ensemble des activités prévues au titre du projet intitulé « la santé et l'école » vise à améliorer l'état sanitaire de la population enfantine en appuyant les services dispensés dans les établissements scolaires et les institutions locales. Ces services concernent la vaccination, en particulier contre la diphtérie et le tétanos, et l'accès à l'eau et à l'assainissement, les zones vulnérables des provinces orientales étant prioritaires. Le projet appuiera en outre la formation des enseignants et la production de matériel pédagogique en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement. La mise au point de méthodes nouvelles d'éducation fera l'objet d'activités de promotion. L'école sera un important point de convergence pour des projets intégrés visant à promouvoir un mouvement national en faveur de la santé et de l'école. Le programme aura une portée nationale mais donnera la priorité aux zones les moins favorisées

28. Les ressources ordinaires seront affectées essentiellement aux activités d'information, d'éducation, de communication et de formation, ainsi qu'à l'achat de vaccins et fournitures diverses, les zones considérées comme vulnérables étant prioritaires. D'autres ressources devront être mobilisées pour que le programme puisse être étendu à d'autres parties du pays.

29. *Développement et participation des adolescents*. En ce qui concerne les jeunes âgés de 12 à 18 ans, le programme vise à les mettre en garde contre les risques auxquels ils sont exposés, en particulier contre les accidents et contre les dangers d'un comportement sexuel inconsidéré. Il visera parallèlement à amener les familles et les collectivités à prendre davantage conscience de leurs obligations et responsabilités à l'égard des adolescents et de leur développement. Le projet relatif à la santé et au développement des adolescents vise à protéger la santé de ces derniers en insistant sur la santé génésique et sexuelle, l'état nutritionnel et la prévention du VIH/sida. Il est également prévu d'aider les adolescents séropositifs à prendre soin de leur santé et d'y associer leur famille. Le programme visera aussi à mieux coordonner les initiatives en faveur du développement des adolescents et à favoriser les modes de participation qui se révèleront efficaces pour les amener à adopter un comportement prudent et responsable et éviter ainsi les accidents.

30. Un appui sera fourni aux activités favorisant l'adoption d'habitudes de vie saines et la protection contre le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles (MST). Parallèlement à l'éducation en matière d'hygiène, un appui sera également fourni à l'amélioration des installations d'alimentation en eau et d'assainissement et des conditions d'hygiène dans les écoles en vue de réduire les risques de maladie. Le programme s'appuiera sur la stratégie d'information/éducation/communication favorisant les techniques éducatives de groupe, en liaison avec le Plan national pour la protection intégrale de la santé des adolescents. Le projet contribuera à la campagne en faveur du respect des droits de tous, y compris le droit des adolescents de participer davantage aux décisions qui influent sur leur vie. L'UNICEF appuiera l'aménagement et la disponibilité de salles de réunion afin de favoriser la communication entre adolescents et avec les adultes; les activités récréatives, culturelles et sportives; l'information et la communication pour encourager une participation active des adolescents; les efforts faits par les collectivités locales pour renforcer les liens entre l'école, la famille et les adolescents; la coopération avec les médias et l'organisation d'activités attrayantes favorisant la communication avec les adolescents et entre adolescents.

31. La stratégie consistera à aller à la rencontre des adolescents dans les établissements scolaires, les collectivités locales et les centres pour la jeunesse. Le programme aura une portée nationale mais les zones géographiques vulnérables et sensibles seront prioritaires.

32. Les ressources ordinaires seront affectées à l'organisation des activités prioritaires en matière de santé génésique et sexuelle et de prévention du VIH/sida dans les zones vulnérables. Les autres ressources serviront à compléter et à étendre la portée des interventions.

33. *Dépenses intersectorielles*. Aucun programme essentiel ne comportant de dépenses de fonctionnement, les dépenses intersectorielles sont prévues pour financer les activités étroitement liées à la mise en œuvre du programme de coopération, à savoir les moyens techniques d'information et de communication, la planification et la coordination de l'ensemble des activités. Un budget minimum a été prévu au titre des ressources ordinaires mais il pourra être augmenté, si nécessaire, à condition que d'autres ressources soient disponibles.

Suivi et évaluation

34. Chaque programme comprendra un élément de suivi et d'évaluation. Les principaux indicateurs à retenir pour mesurer les progrès accomplis au cours du programme de pays seront, entre autres, les taux de réduction des carences nutritionnelles chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, du nombre de cas de maladies intestinales transmissibles, de la morbidité et de la mortalité dues à des accidents, et du nombre de cas de VIH/sida parmi les adolescents. D'autres indicateurs seront également utilisés, notamment les taux de couverture vaccinale, le pourcentage d'enfants mieux préparés à aborder l'enseignement primaire, et de familles devenues capables de prendre en charge les soins aux enfants et leur développement, le nombre d'enseignants formés à de meilleures méthodes, le nombre d'équipes spécialisées, de collectivités locales, d'enfants et d'adolescents ayant reçu une formation dans le domaine des droits de l'enfant, et les taux de couverture des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement. Ces indicateurs seront arrêtés chaque année dans les plans d'action, dans lesquels seront également prévues des tournées d'inspection pour contrôler sur place l'application du programme. La plupart des indicateurs pourront être obtenu auprès des systèmes ordinaires de traitement de données, qu'il est prévu de se perfectionner.

35. Outre le suivi des principaux indicateurs de l'application du programme, le contrôle périodique de la gestion financière est également prévu afin de vérifier que les crédits alloués sont suffisants et utilisés comme il convient, et pour faciliter l'établissement des rapports destinés aux donateurs.

36. Les activités de suivi et d'évaluation seront définies dans le plan de suivi et d'évaluation intégré et figureront systématiquement dans le plan général d'opérations. Elles comprendront, entre autres, les examens annuels, l'examen à mi-parcours qui aura lieu en 2004 et l'évaluation finale des progrès accomplis. Pendant la période considérée, il sera procédé à une évaluation de la situation des adolescents en ce qui concerne leurs habitudes alimentaires et nutritionnelles, et une méthode sera mise au point pour évaluer la surveillance nutritionnelle des femmes enceintes.

Collaboration avec les partenaires

37. L'UNICEF continuera de renforcer sa coopération avec les donateurs et ses militants nationaux et internationaux. Sa collaboration avec les organismes des Nations Unies, dont le concours est nécessaire au Gouvernement et à l'UNICEF dans les domaines d'intérêt commun, constitue une priorité. Ainsi, des activités seront menées conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour développer l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires; avec le Programme alimentaire mondial (PAM), pour aider à ravitailler en produits alimentaires les écoles des provinces orientales; avec l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS), aux fins du projet de développement municipal; et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dans le domaine de l'éducation.

38. À l'échelon national, la collaboration directe avec le MINVEC garantira la complémentarité des activités et contributions des divers partenaires internationaux

de l'aide au développement et de l'UNICEF, aux fins des éléments prioritaires du programme de pays. Outre les ministères compétents, l'UNICEF collaborera avec les centres de recherche, les universités et les organismes économiques nationaux pour suivre et analyser la situation des enfants et des adolescents. Des alliances avec des experts indépendants et des institutions de réputation bien établie soutiendront les efforts de plaidoyer et de mobilisation sociale.

39. Les contributions des comités nationaux pour l'UNICEF, du secteur privé et des gouvernements donateurs sont importantes pour assurer le financement du programme. Actuellement, les principaux donateurs sont les comités nationaux andorran, canadien, espagnol et suisse et le Gouvernement finlandais. Des relations plus étroites avec les représentants diplomatiques pourront ouvrir de nouvelles perspectives de mobilisation des ressources.

Gestion du programme

40. Le MINVEC est chargé de coordonner le programme de coopération, avec la collaboration des ministères de l'éducation, de la santé et de la justice, et celle de l'Institut national des ressources hydrauliques. Chaque ministère désignera un coordonnateur qui sera en relation étroite avec le MINVEC et l'UNICEF et aura la responsabilité principale de la planification, de la gestion, de l'exécution et du suivi du programme.

41. Le Gouvernement et l'UNICEF se réuniront au cours du dernier trimestre de chaque année pour orienter et superviser le déroulement du programme, détecter les problèmes et envisager les solutions possibles et les modifications à apporter, le cas échéant, au plan d'opérations. Cet examen permettra d'élaborer ensuite le plan d'action pour l'année suivante. Des organismes des Nations Unies, des donateurs multilatéraux et bilatéraux et des ONG pourront, si nécessaire, être invités à participer à ces travaux. Le détail des activités à mener, les organismes chargés de les mettre en œuvre, le calendrier et les besoins en fournitures et en matériel prévus par le Gouvernement et l'UNICEF figureront dans les projets de plan d'action annuel.

Tableau

Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme

Pays : Cuba

Programme : 2002-2006

Sections/domaines du programme et sources de financement	*Budget-programme*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b]		
	RO	*AR*	**Total**	*D2/L7*	*D1/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*AI*	*AN*	*SG*	**Total**	*AI*	*Locaux*	**Total**
Ressources ordinaires																
Programme intégré jeune enfant[1]	1 230 000		**1 230 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
Programme d'éducation[2]	704 00		**704 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
Développement des adolescents[3]	585 000		**585 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
Dépenses intersectorielles	550 000		**550 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	3	**4**	0	337 234	**337 234**
Total RO	**3 069 000**		**3 069 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**3**	**4**	**0**	**337 234**	**337 234**
Autres ressources																
Programme intégré jeune enfant[1]		2 820 000	**2 820 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
Programme d'éducation[2]		1 800 000	**1 800 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
Développement des adolescents[3]		1 380 000	**1 380 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
Dépenses intersectorielles		500 000	**500 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
Total AR		**6 500 000**	**6 500 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RO + AR	**3 069 000**	**6 500 000**	**9 569 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**3**	**4**	**0**	**337 234**	**337 234**
Budget d'appui	Dépenses de fonctionnement	Personnel	**500 500**	0	0	0	1	1	0	2	2	3	**7**	1 371 408	436 565	**1 807 973**
Total général (RO + AR + BA)				**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**2**	**3**	**6**	**11**	**1 371 408**	**773 799**	**2 145 207**
	Nombre de postes et dépenses de personnel															
	Cycle de programmation en cours									1	2	6	**9**			
	À la fin du cycle du programme proposé (chiffres indicatifs seulement)									2	3	6	**11**	1 371 408	773 799	**2 145 207**

Abréviations : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = agents des services généraux; BA = budget d'appui.

Voir notes sur la page suivante.

Notes du tableau

[a] Tous les postes, sans distinction de source de financement, sont au service de l'ensemble du programme.
[b] Ne couvrent pas le personnel temporaire ni les heures supplémentaires.
[1] Programme intégré en faveur du jeune enfant.
[2] Programme d'éducation de base pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.
[3] Développement et participation des adolescents.